

Résolution adoptée à la séance plénière du 25 février 2020

## Agir pour un espace public égalitaire

### Déclaration du groupe de l'UNAF

La formule, devenue célèbre dans un article d'un journaliste belge en 2013, nous rappelle « *Si nous rendons l'espace plus confortable et attractif pour les femmes, il le sera pour tout le monde !* ».

Il est important que le CESE se saisisse à nouveau, trois ans après, du sujet de la place des femmes dans l'espace public comme il l'a déjà fait au travers de la proposition 24 « *lutter contre les inégalités femmes-hommes dans l'espace urbain* » dans son avis, *La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble*.

Si l'on peut voir quelques initiatives dans quelques municipalités, la question est loin d'être résolue et il est indispensable qu'à la veille des élections municipales les candidats s'imprègnent de cette large thématique pour mettre en œuvre des actions concrètes.

Pour le groupe de l'UNAF, les préoccupations à prendre en compte concernant l'espace public tiennent aussi aux réalités quotidiennes des familles. Déposer les enfants à l'école ou à une activité périscolaire, travailler ou chercher un travail, faire les courses, passer dire bonjour à un parent âgé, et les exemples peuvent être démultipliés à merci. Pour le parent en charge de ces nombreuses activités, le plus souvent les mères, ce sont mille arrêts, impossibles à réaliser avec des transports en commun. Si certains déplacements peuvent se faire à pied, là ce sont les largeurs de trottoirs qui sont problématiques pour faire passer une poussette avec de jeunes enfants.

Face à ces parcours semés d'embûches, la présente résolution demande à ce que soient menées systématiquement des études d'impact selon les besoins des femmes et des hommes mais aussi des enfants pour toute opération d'aménagement public. Cela peut passer par des comptages différenciés de fréquentation des espaces et des services.

Pour le groupe de l'UNAF, il n'existe pas une solution unique pour tous les territoires mais des solutions pertinentes adaptées à chaque territoire. Cela passe par l'analyse fine de l'occupation des espaces publics par les femmes, par l'amélioration des ambiances et des éclairages pour accroître le bien-être et la sécurité. Il faut aussi ajouter une accessibilité renforcée par un élargissement des trottoirs avec des bateaux, qui permettrait le passage des poussettes ou des fauteuils roulants pour les personnes âgées et handicapées.

Le groupe de l'UNAF a voté la résolution.